



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

natation

Question écrite n° 79187

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur le fonctionnement et l'organisation de la fédération française de natation (FFN). Dans son rapport relatif à la FFN, l'inspection générale de la jeunesse et des sports préconise, conformément aux dispositions du règlement intérieur de la FFN, d'exiger des comités régionaux la communication systématique chaque année à la fédération de leur situation financière (recettes, dépenses, bilan) à l'appui du PV de leur AG. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur ce point.

Texte de la réponse

Le rapport de l'inspection générale de la jeunesse et des sports (IGJS), publié le 13 février 2015, a formulé un certain nombre de recommandations sur la gouvernance de la Fédération française de natation (FFN) et sur le fonctionnement de la direction technique nationale, dont le ministère chargé des sports veille à la mise en oeuvre. S'agissant de la relation avec ses comités régionaux et la communication à la fédération de leur situation financière, la FFN utilisera l'opportunité de la réforme territoriale pour revoir les conventions avec les nouvelles grandes régions. Le ministère chargé des sports accompagnera la fédération dans sa structuration territoriale. Un courrier a en outre été adressé à l'ensemble des fédérations sportives en date du 16 juillet 2015 sur la conduite à tenir consécutivement à la réorganisation territoriale de la République.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79187

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3366

Réponse publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7288